

Office fédéral des routes OFROU Office fédéral des routes OFROU

Planification des réseaux Planification des réseaux

Monsieur Michel Alt Monsieur Michel Alt

Case postale Case postale

3003 Berne 3003 Berne

Lieu, le Introduire une date.

Demande d’établissement d’une convention de financement

Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir établir une convention de financement.

Conformément au ch. 6.1 des directives de l’OFROU, le dossier de demande complet doit être remis à l’OFROU quatre mois avant le début programmé des travaux. Les travaux ne peuvent commencer qu’après la conclusion de la convention de financement. Si nécessaire, nous décalerons le début prévu des travaux jusqu’à la signature de la convention de financement.

Nous savons que conformément à l’art. 26 de la loi sur les subventions (LSu ; RS 616.1), un début anticipé des travaux sans convention de financement préalable ou autorisation de l’OFROU entraîne la déchéance de tous les droits à des contributions fédérales pour la mesure correspondante.

Veuillez agréer, Monsieur, l’expression de notre considération distinguée.

Prénom et Nom

*Fonction*

*Pièces jointes*

**Annexe E** : Demande d’établissement d’une convention de financement

**Annexe F** : Liste des mesures partielles

**Annexe G** : Devis détaillé *(conformément aux remarques du ch. 7 des Directives de l’OFROU)*

**Rapport technique** *(description du projet ainsi que des éléments imputables et non imputables pris en compte dans le devis)*

**Plans** de situation à l’échelle ~ 1:10’000

**Plan d’exécution** ~ 1:250 *(distinguer clairement les éléments de construction dont les coûts ne sont pas imputables de ceux dont les coûts sont imputables, par des hachures ou par la couleur)*

**Coupe type transversale** ~ 1:50 *(distinguer clairement les éléments de construction dont les coûts ne sont pas imputables de ceux dont les coûts sont imputables, par des hachures ou par la couleur)*

**Remarques** à la fin de l’annexe E

**Demande d’établissement d’une convention de financement**

**Canton** Choisir un élément.

**Service** Organisation compétente

**Adresse**

**NPA / Localité**

**Interlocuteur auprès du canton** Prénom Nom

**Numéro de téléphone** 🕾 fixe 🖁mobile

**Adresse électronique** courriel

**Titulaire du compte** Nom

Adresse

NPA, localité

**Coordonnées bancaires** Nom de la banque

IBAN ou compte courant de la Conféderation

**Autorité cantonale responsable** Service, organisation compétente

**Signataire de la convention de financement** Prénom Nom

*(Responsable cantonal pour le projet d’agglomération)* Fonction

**Date du début programmé des travaux** *(travaux dont les coûts sont imputables) :* Introduire une date.

**Nom de l’agglomération :** Nom de l'agglo selon l'accord sur prestations

|  |  |
| --- | --- |
| Choisir un élément.[[1]](#footnote-1)  **Code ARE :** N° selon l'accord sur les prestations | Choisir un élément.**1** |
| Nom de la mesure selon accord sur prestations | Nom de(s) partie(s) selon l'annexe F + \* |

\* S’il s’agit d’une ou de plusieurs partie(s) de mesure(s), le canton est tenu de mettre en place une réglementation qui fixe, pour chaque partie(s) de mesure(s) appartenant à une mesure ou un paquet de mesures, la part de la contribution fédérale.

|  |  |
| --- | --- |
|  | Le tableau de la liste des mesures partielles (Annexe F des directives de l’OFROU) signé est joint à la demande, attestant ainsi la conformité de la règle liante. |

*Double clic dans le fichier ci-dessous pour remplir la colonne de droite en rouge*



Validation de cette mesure

|  |  |
| --- | --- |
|  | Nous certifions que les coûts donnant droit à contribution pour cette mesure contiennent exclu-sivement des coûts imputables conformément à l’art. 21, al. 2, OUMin[[2]](#footnote-2). |
|  | Nous certifions qu’aucun coût d’exploitation, d’entretien ou de rénovation ne sont inclus dans les coûts imputables du devis et cofinancés par la Confédération. |
|  | Nous certifions que les coûts imputables concernent exclusivement cette mesure. |

Cette mesure comprend-elle des conduites/canalisations ?

|  |  |
| --- | --- |
|  | Nous certifions que cette mesure ne comprend aucune conduite/canalisation. |
|  | Les coûts des conduites/canalisations n’ont pas été pris en considération dans le devis détaillé de cette mesure pour les raisons suivantes : les travaux et frais pour les conduites Choisir un élément.et ne font pas partie de la présente mesure. Les coûts sont facturés directement au client par l'ingénieur/l'entreprise de construction. Dénomination des canalisations/conduites concernées |
|  | Nous attestons avoir pris en considération et intégré les coûts des conduites/canalisations dans le devis se rapportant à cette mesure. |
|  | Les coûts des conduites/canalisations suivantes sont pris en considération dans les coûts im-putables de l’annexe G (devis) se rapportant à cette mesure : Dénomination des canalisations/conduites concernées |
|  | Les coûts des conduites/canalisations suivantes sont pris en considération dans les coûts non imputables de l’annexe G (devis) se rapportant à cette mesure : Dénomination des canalisations/conduites concernées |

Cette mesure comprend-elle des éléments de protection contre le bruit ?

|  |  |
| --- | --- |
|  | Nous certifions que cette mesure ne comprend aucun coût relatif à l’étude acoustique environ-nementale, protection contre le bruit ou autres coûts d’éléments de protection contre le bruit. |
|  | Nous certifions que cette mesure comprend des coûts d’étude acoustique environnementale, protection contre le bruit et/ou des coûts d’éléments de protection contre le bruit. Ces coûts sont reportés dans les coûts non imputables de l’annexe G (devis) jointe au présent dossier. |

D’autres subventions fédérales sont-elles sollicitées pour cette mesure ?

|  |  |
| --- | --- |
|  | Nous certifions que la Confédération cofinance cette mesure exclusivement dans le cadre du financement des projets d’agglomération. |
|  | Nous certifions que l’office fédéral Choisir un élément. a consenti/va consentir à une subvention fédérale pour cette mesure. Le rapport technique comprend une clarification se rapportant aux éléments et/ou de la partie subventionnée. |

Cette mesure bénéficie-t-elle d’une participation financière d’un tiers, privé, entreprise ou entre-prise de transports publics (hors canton et commune), qui a un intérêt à la réalisation de cette mesure ?

|  |  |
| --- | --- |
|  | Nous certifions qu’aucune participation financière de tiers (privé, entreprise, entreprise de transport public, etc.) n’a/ne sera accordée à la réalisation de la mesure ou d’une partie de celle-ci. |
|  | Nous certifions que cette mesure ou une partie de cette mesure bénéficie/va bénéficier d’une participation de tiers (privé, entreprise, entreprise de transports publics, etc.). Le montant total de participation de tiers est à reporter sous la rubrique VII Recettes de l’annexe G (devis). Le rapport technique comprend une courte clarification sur ce point. |

Cette mesure a-t-elle un lien avec le périmètre et/ou la propriété foncière des routes nationales ?

|  |  |
| --- | --- |
|  | Non, nous certifions que cette mesure n’a aucun lien avec le périmètre des routes nationales ni la propriété foncière de celles-ci. |
|  | Oui, cette mesure a un lien avec le périmètre des routes nationales et/ou la propriété foncière de celles-ci. Nous certifions que la filiale compétente de l’OFROU a donné son accord et que son avis en la matière a été pris en considération et intégré par le canton. L’autorisation ou la prise de position de la filiale compétente de l’OFROU en date du Introduire une date. est jointe. |

Cette mesure a-t-elle des incidences environnementales conformément à l’accord sur les presta-tions et doit-elle être soumise à l’OFEV 3 pour avis pendant la procédure de mise à l’enquête publique ?

|  |  |
| --- | --- |
|  | Non, nous certifions que cette mesure n’est pas soumise à l’évaluation de l’impact sur l’environnement conformément à l’accord sur les prestations. |
|  | Oui, conformément à l’accord sur les prestations, la mesure doit être soumise à l’OFEV pour avis pendant la procédure de mise à l’enquête publique. Nous confirmons que l’OFEV a donné son autorisation en ce sens. L’avis a été pris en considération et intégré. L’avis de l’OFEV en date du Introduire une date. est joint. |

Cette mesure est-elle soumise à une EIE 3 (type de placement 11.2 OEIE ; RS 814.011) ?

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Non, nous certifions que cette mesure n’est pas soumise à une EIE. | |
|  | Oui, nous confirmons que les autorités fédérales et cantonales compétentes ont accordé leurs autorisations. Leurs avis ont été pris en considération et intégrés. |
|  | Nous confirmons le respect des dispositions légales, notamment celles de la loi sur la protection de l’environnement (LPE) et de la loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN) pour cette mesure, ainsi que des autres règles prévues au ch. 2.2, al. d, des directives de l’OFROU. |

La mise en œuvre de cette mesure nécessite-t-elle la dépollution de certains éléments existants contaminés ?

|  |  |
| --- | --- |
|  | Non, nous certifions qu’à notre connaissance, la mise en œuvre de cette mesure ne comprend aucun élément existant (revêtements, sols, isolation, etc.) contaminé à dépolluer. |
|  | Oui, nous confirmons que la mise en œuvre de cette mesure comprend des éléments contaminés et que les coûts totaux se rapportant à la dépollution de ces éléments sont reportés distinctement dans les coûts non imputables du devis. |

La réalisation de cette mesure nécessite-t-elle des fouilles archéologiques ?

|  |  |
| --- | --- |
|  | Nous certifions qu’à notre connaissance, la réalisation de cette mesure ne nécessite **aucune fouille archéologique**. |
|  | Oui, nous confirmons que des fouilles archéologiques sont nécessaires à la réalisation de cette mesure et que les coûts totaux s’y rapportant sont reportés distinctement dans les coûts non imputables du devis. |

Cette mesure a-t-elle fait l’objet d’un concours ou d’une étude de variantes ?

|  |  |
| --- | --- |
|  | Non, nous certifions que cette mesure n’a fait l’objet d’aucun concours et d’aucune étude de variantes. |
|  | Oui, cette mesure a fait l’objet d’un concours ou d’études de variantes et les coûts totaux s’y rapportant sont reportés distinctement dans les coûts non imputables du devis. |

Nous confirmons que cette mesure est prête à être réalisée (opposition réglée).

|  |  |
| --- | --- |
|  | Approbation Choisir un élément. du Introduire une date. |
|  | Approbation de l’OFT en date du Introduire une date. |
|  | Approbation non nécessaire conformément à :  Chiffre et nom de la loi ou de l'ordonnance concernée. |
|  | Cette mesure doit encore être approuvée. Lorsque cette mesure sera approuvée et que les éventuelles oppositions seront réglées, le canton transmettra à l’OFROU une nouvelle annexe E signée, suite à quoi la convention de financement pourra être conclue. |

Nous confirmons que le financement de cette mesure est assuré (opposition réglée).

|  |  |
| --- | --- |
|  | Décision(s) du canton en date du Introduire une date. |
|  | Décision(s) de la commune en date du Introduire une date. |
|  | Le financement de cette mesure doit encore être approuvé. Lorsque le financement sera assuré et que les éventuelles oppositions seront réglées, le canton transmettra à l’OFROU une nouvelle annexe E signée, suite à quoi la convention de financement pourra être conclue. |

Lieu, le Introduire une date.

***Tampon et signature*** *de l’autorité cantonale compétente*

*Prénom Nom*

***Remarques***

1. Ci-après, le terme « mesure » s’applique à une mesure individuelle, une partie de mesure ou un paquet de mesures faisant l’objet de la présente demande d’établissement d’une convention de financement. [↑](#footnote-ref-1)
2. Ordonnance concernant l’utilisation de l’impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire [↑](#footnote-ref-2)